



Paieement du bonus apres la demission

Par **lenapaca**, le **20/03/2012** à **14:43**

Bonjour,

j'ai démissionné de mon entreprise le 5 Mars 2012. Le paiement du bonus pour l'année 2011 est prévu début Avril. Mon dernier jour à l'entreprise est le 5 Juin 2012.

Mon entreprise refuse me payer le bonus pour la raison de ma démission avant le paiement: est-il légal de faire ça?

Mon manager est basé à Londres et c'est la procédure qu'elle suit pour les employés en Angleterre. Pourtant j'ai le contrat français et ça me paraît bizarre de pas avoir le droit à un bonus de l'année précédente pour les raisons mentionnées.

Merci d'avance.